

EPREUVE ECRITE DE SOCIOLOGIE

(Durée : 5 heures – coefficient : 3)

~~Antoine Bernard de Raymond, Jean-Samuel Beuscart, Olivier Pilmis, Magali Robelet~~

Sujet : Travail et loisirs

Total des candidats présents : xxx

Note mini : 0 - Note maxi : xxx - Moyenne : xxx - Ecart type : xxx

Le sujet proposé cette année invitait les candidats à réfléchir sur les termes employés dans le sujet, notamment à l'aune de leur opposition usuelle en économie. L'association de la notion de travail à une désutilité pure, et celle de la notion de « loisirs » à une activité recherchée mais coûteuse demandaient à être interrogées. Il s'agissait donc ici de mener un travail aussi bien théorique qu'empirique, afin d'interroger l'univocité des significations des termes de « travail » et de « loisirs » que véhicule leur opposition. Cette réflexion demandait à être inscrite dans l'histoire de la discipline aussi bien que dans le temps social.

Le jury attendait des candidats qu'ils proposent une réflexion sur le contenu sociologique de ces deux notions. Ceci supposait, en premier lieu, de réfléchir aux conditions de possibilité d'une telle opposition entre travail et loisirs – les travaux de M. Weber et T. Veblen ont souvent été mobilisés dans cette perspective. Sur ce point, le jury a été surpris par les confusions chronologiques dont ont témoigné de nombreuses copies du point de vue des conditions de production des théories sociologiques, et de la période historique sur laquelle elles se fondent. Que la *Théorie de la classe de loisirs* précède *l'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme* ne signifie pas que Weber étudie des faits historiquement postérieurs à ceux auxquels Veblen s'intéresse. D'autres mobilisations de travaux et d'auteurs ont pu présenter une telle configuration.

Le traitement du sujet supposait également de s'appuyer sur des connaissances minimales en histoire sociale, dont les candidats n'étaient que rarement dépourvus. Les évolutions de la législation sur la durée du travail ont ainsi été évoquées, dans la très grande majorité des copies avec justesse. On peut cependant regretter, sur ce point, que les candidats aient généralement fait débiter l'histoire en 1936 – tout ce qui précède cette date étant renvoyé à un tout indifférencié – et surtout que la restitution de cette histoire n'ait été qu'exceptionnellement accompagnée d'une réflexion problématique par rapport aux termes du sujet. Présenter l'instauration des premières lois sur les congés payés comme instaurant une « borne » au temps de travail et figurant les prémices d'une « civilisation des loisirs » n'est pas ici aussi intéressant ni aussi pertinent que d'en soulever les implications au regard de l'arbitrage entre travail et loisirs : trop peu de candidats ont mentionné que la mise en place de

congés *payés* vient considérablement réduire, pour ceux qui en bénéficient, le coût d'opportunité des loisirs. Ce rappel, pourtant banal, pouvait permettre aux candidats de déployer leur argumentation, tout en mettant en évidence leur connaissance des mesures elles-mêmes, par-delà leur seule inscription dans une chronologie. Ainsi, certains candidats ont su mobiliser à bon escient des connaissances historiques, qui leur ont permis de mettre en exergue un processus long d'*objectivation* du travail (par la généralisation du salariat) et des mouvements sociaux prouvant une libération du temps de non-travail.

L'étude de l'opposition des termes de travail et de loisirs constituait surtout une invitation à la réflexion sur chacun des deux termes du sujet. Celle-ci fut souvent insuffisante – notamment de la part de candidats qui, apparemment gênés par la formulation du sujet, ont organisé leur réflexion autour du seul traitement des influences réciproques entre travail et loisirs. Le terme de « travail » a ainsi pu être employé comme strict « synonyme » de celui d'« emploi » voire de PCS, tandis que les loisirs étaient réduits aux pratiques culturelles entendues de manière assez étroite (cinéma, musée, pratiques sportives...). De ce fait, le sujet se trouvait réduit à une seule de ses dimensions. De nombreux candidats ont ainsi convoqué les travaux de P. Bourdieu (parfois réduits à *La Distinction*), censés démontrer l'influence du travail sur les loisirs, à partir du postulat d'une stricte synonymie entre travail, emploi et PCS, et en omettant parfois toute mention à la notion d'*habitus*. Bien que le travail domestique et la double journée de travail des femmes aient souvent été évoqués, ils n'ont que rarement amené à une interrogation féconde sur l'identité du travail à l'emploi.

Faute de problématisation suffisante des termes de sujet, celui-ci devenait un prétexte à une dissertation sur les transformations du marché du travail ou sur les pratiques culturelles. Ce travers a pu parfois donner lieu à la récitation de développements entiers contribuant à éloigner les candidats du cœur du sujet proposé (la théorie de la légitimité culturelle forgée par P. Bourdieu étant mécaniquement associée à ses contestations ultérieures par C. Grignon et J.-C. Passeron, B. Lahire, R. Peterson et P. Coulangeon, sans que le rapport au sujet soit explicite). De manière générale, le jury rappelle aux candidats que l'objectif n'est pas d'accumuler les références, même justes, mais de proposer une réponse construite au sujet. D'autres copies, plus rares ont proposé une dissertation très abstraite se rapprochant davantage du propos philosophique que de la réflexion sociologique. Les efforts de traitement du sujet tel qu'il était posé, autour de quelques études empiriques bien sélectionnées et bien maîtrisées, ont donc été valorisés. Les meilleures copies ont su, face à un sujet qui pouvait solliciter une littérature pléthorique, faire la sélection des travaux les plus pertinents pour venir appuyer leur argumentation. Elles ont su, dès l'introduction, discuter et problématiser les termes du sujet, en travaillant notamment sur leur polysémie. Elles ont pu décrire finement les transformations des sociétés contemporaines et mobiliser avec justesse les recherches faisant état de situations de chevauchement entre travail et loisirs, venant mettre à mal leur opposition : qu'il s'agisse des travaux sur les loisirs ouvriers, sur le travail bénévole ou associatif, sur le travail artistique ou sur la manière dont, dans le cadre du *néo-management*, des éléments rappelant les loisirs s'immiscent sur le lieu ou dans les situations de travail. Reprenant l'une des dimensions de l'arbitrage entre travail et loisirs (la question de l'allocation du temps), les bonnes copies ont ainsi pu ouvrir la discussion sur les conséquences, néfastes ou bénéfiques, avilissantes ou libératrices, de situations de recouvrement qui peuvent venir abolir la frontière entre temps de travail et temps de loisirs.

Sur un plan strictement formel, la plupart des copies étaient de bonne tenue et témoignaient d'un effort réel de structuration. Le jury attire toutefois l'attention des candidats sur l'importance de l'introduction, et notamment de la problématisation du sujet et de l'annonce de plan, qui doivent impérativement donner des orientations claires quant au fond du propos. Le jury tient aussi à mettre en garde les candidats contre les plans excessivement rhétoriques qui conduisent à affirmer une chose dans une partie et son exact contraire dans la suivante. Les copies engageant une prise de position plus ferme par rapport au sujet ont souvent favorisé une argumentation mieux suivie.